



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 125983

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'immense désarroi des 55 000 artisans, gérants ou chauffeurs de taxis. Il apparaît qu'il existe de sérieuses incohérences portées par l'article 4 de la loi de juillet 2009 visant à réglementer l'activité des voitures de tourisme avec chauffeur (VTC) et protéger la profession des taxis d'une « concurrence déloyale ». Les agissements de plusieurs sociétés de VTC profitant du laxisme des pouvoirs publics se caractérisent par une concurrence déloyale, portant un immense préjudice à cette profession. Elle vous demande de rencontrer au plus tôt les acteurs de cette organisation professionnelle afin d'évoquer l'ensemble des problèmes qui se posent afin de déboucher sur des solutions satisfaisantes pour cette profession et ses usagers.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125983

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 janvier 2012, page 214

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)